

<https://ecoleetsociete.se-uns.org/CNH-des-annonces-qui-necessitent-d-etre-travailles-avec-les-personnels>



École & société

CNH : des annonces qui nécessitent d'être travaillées avec les personnels

- Éducation - Actu -

Date de mise en ligne : jeudi 11 mai 2023

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Lors de la conférence nationale du handicap du 26 avril, le président de la République a fait des annonces sur la scolarisation des enfants en situation de handicap. Celles-ci devraient constituer « l'acte 2 de l'École inclusive ». Le SE-Unsa rappelle cependant que l'École inclusive ne se résume pas à la scolarisation des élèves en situation de handicap mais englobe bien tous les élèves à besoins éducatifs particuliers.

Ces annonces doivent maintenant être précisées et surtout travaillées avec les représentants des personnels qui, jusque-là, n'ont pas été associés à ces prises de décision. L' « acte 2 » de l'École inclusive ne peut se faire sans concertation.

Des problématiques entendues

Les annonces du président montrent que les problématiques maintes fois répétées par le SE-Unsa sont enfin entendues mais les réponses apportées interrogent et inquiètent.

En effet, l'exécutif semble avoir enfin identifié que :

- Pour certains élèves handicapés, la scolarisation sans les aides spécifiques nécessaires, en particulier en matière de soins, ne répond ni à leurs besoins, ni aux capacités de l'École.
- Les PIAL sont restés des outils de gestion, souvent au détriment des conditions d'emploi des AESH, bien plus que des structures permettant les partenariats nécessaires à la réussite de l'inclusion.
- Les accompagnantes et accompagnants ont besoin d'être considérés comme des travailleurs qui ont besoin d'un temps plein pour vivre de leur métier.

Néanmoins à ce stade, les annonces faites restent floues et pourraient engendrer de nouveaux problèmes.

PIAL ou PAS : quelle différence ?

Les PIAL deviendraient des pôles d'appui à la scolarité (PAS) avec de nouvelles missions.

Il est envisageable, même si ce n'est pas clairement annoncé, que les AESH ne soient plus affectés à un PIAL mais directement dans les écoles, les collèges et les lycées. Le PAS n'aurait peut-être plus ce rôle de gestion des AESH.

Le PAS servirait à identifier les besoins des élèves pour donner des réponses de niveau 1 (aménagement pédagogique, matériel adapté, appui ponctuel de professionnels du soin). Reste à savoir qui composerait ces PAS et avec quels moyens. Pour le moment on nous annonce la présence d'un enseignant spécialisé, qui pour nous, ne pourra pas être retiré des Rased.

L'École doit rester un lieu d'apprentissage, pas un lieu de soin

Du personnel médico-social pourraient être affectés dans les PAS. Une chose est sûre, le président annonce que ces personnels ont vocation à être dans les murs de l'école. Mais leur place, en particulier celle des professionnels du secteur libéral, dans les écoles, les collèges et les lycées ne sont pas de nature à rassurer la profession. Si la prise en charge médicale et socio-éducative est nécessaire pour certains enfants et jeunes, l'École ne peut se transformer en lieu de soins ouverts aux allers et venues d'une multitude d'acteurs éloignés de la culture de l'École qui pourraient même vouloir intervenir dans les choix pédagogiques.

Cette ouverture fait également craindre une dérive vers une médicalisation accrue de la difficulté scolaire tant la

frontière est parfois ténue entre elle et la reconnaissance de handicap. Les interventions des personnels ne peuvent se faire au détriment des prises en charge en ESMS.

Pour le SE-Unsa, l'École a besoin d'enseignants spécialisés pour participer à la prise en charge des élèves en situation de handicap et de ceux en grande difficulté scolaire. L'annonce d'enseignants référents dans toutes les circonscriptions du premier degré et dans les établissements du second degré ne répond pas à cette problématique. Le SE-Unsa revendique une politique de réinvestissement dans les Rased dans le 1er degré et la création de dispositifs identiques dans le 2d degré, en particulier les collèges et les lycées professionnels.

Ne confondons pas les métiers d'AESH et d'AED

La volonté de créer le nouveau métier d'accompagnant à la réussite éducative (ARE) qui fusionnerait les actuels métiers d'AESH et d'AED prend le risque de confondre les fonctions et les missions de chacun. Le rôle d'un AESH n'est pas celui d'un AED et réciproquement. Chacun est formé, même insuffisamment, pour un métier particulier qui ne doit pas perdre son objectif.

Si ce nouveau métier doit permettre de faire des contrats à temps plein, l'ambition risque de ne pas être atteinte. Ce sont sur les mêmes temps que la vie scolaire d'un lycée ou d'un collège a besoin d'AED et que les AESH doivent accompagner les élèves en classe. *Quid* du 1er degré ? Les ARE seront-ils aussi des aides à la direction ? Là aussi la confusion des métiers et le chevauchement des emplois du temps pourraient être le frein principal.

Le SE-Unsa rappelle sa revendication d'un corps spécifique de fonctionnaire qui permettra de garantir l'accès au Service public d'éducation pour les élèves en situation de handicap ou à besoin éducatif particulier.

Ne déstabilisons pas les vies scolaires

Le nouveau métier d'accompagnant tel qu'il se dessine risque de déstabiliser le fonctionnement des vies scolaires parce qu'elles n'auront plus de personnels dédiés pour organiser le service. Les vies scolaires ont besoin de personnels sur tout le temps hors enseignement pour prendre en charge les élèves, pas seulement pendant les récréations et la pause méridienne. Comment organiser le travail à la vie scolaire si les heures de présence sont morcelées et si elles sont en dehors des heures de présence des élèves ?

Si les ARE sont affectés directement dans les collèges et les lycées, que deviendra le rôle des CPE ? Ils sont aujourd'hui responsables de l'organisation du service des AED, nous ne souhaitons pas que leurs missions changent ni qu'ils deviennent les responsables de tous les ARE avec une charge de travail alourdie.

Et les PsyEN dans tout ça ?

Le président n'évoque pas les psychologues dans ces annonces. Or, ils sont toute leur place pour faire des bilans psychologiques réalisés au sein de l'Éducation nationale pour constituer une saisine auprès des MDPH ou pour intervenir auprès des enfants avec un trouble du neurodéveloppement (participation à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de mesures d'aide individuelle ou collective appropriées à leur situation).

Le SE-Unsa continuera à se battre pour qu'il y ait plus de PsyEN auprès des élèves.